

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 13 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi treize mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 06 mars 2025

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Mickael LELONG  
 M. Jean-Irénée BOANO  
 M. Romuald PIDJOT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
 Mme Valérie BOLO est désignée secrétaire de séance.

Vote contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ et M. Frédéric PARENT.

Abstention :

Liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » : M. Petelo SAO.

**DELIBERATION N° 13 /25/III**

**APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2025**

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 13 mars 2025,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 01/25/III du 13/03/2025 portant affectation anticipée du résultat du budget annexe ordures ménagères de l'exercice 2024,

Vu la note explicative de synthèse n° 05/2025 du 06 mars 2025,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 26 février 2025, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Le budget primitif annexe ordures ménagères de la Ville du Mont-Dore pour l'exercice 2025, tel que présenté dans les documents joints en annexe, est adopté et arrêté par chapitre et opération comme ci-dessous :

**Section de fonctionnement-RECETTES**

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2025
002	Excédent d'exploitation reporté	3 072 340
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	343 000 000
<b>Total</b>		<b>353 572 340</b>

**Section de fonctionnement-DEPENSES**

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2025
011	Charges à caractères général	328 678 000
012	Charges de personnel	13 850 000
023	Virement à la section d'investissement	5 094 158
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182
<b>Total</b>		<b>353 572 340</b>

**Section d'investissement-RECETTES**

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2025
001	Excédent d'investissement reporté	2 435 471
021	Virement de la section d'exploitation	5 094 158
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182
<b>Total</b>		<b>13 479 811</b>

**Section d'investissement-DEPENSES**

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000
<b>I - Total des opérations non-individualisées</b>		<b>7 500 000</b>
10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	5 979 811
<b>II - Total des opérations individualisées</b>		<b>5 979 811</b>
<b>Total (I + II + RAR)</b>		<b>13 479 811</b>

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

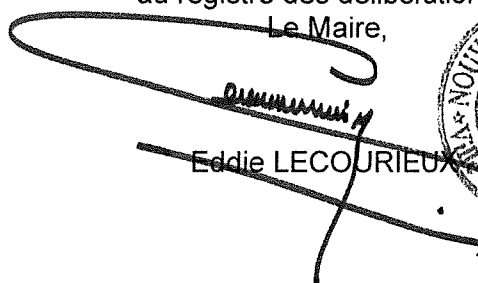
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MARS 2025

Le secrétaire de séance,



Valérie BOLO

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire,



Eddie LECOURIEUX



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction des finances et de l'informatique (SF)  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)